



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 7
POUR : 7
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 9 février 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jacques JOUANS à Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n° 02-13022026-05 : Budget VILLE – M57 Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025 du budget Ville M57, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2025, qui se présentent comme suit :

| | RESULTATS REPORTES CA 2024 | COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (COMPTE 1068) | RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 | RESTES A REALISER * | RESULTATS CUMULES |
|-----------------------|--|--|-----------------------------------|------------------------|------------------------|
| BUDGET VILLE | | | | | |
| INVESTISSEMENT | -1 873 422,97 € | | -284 253,79 € | - 3 870 450,57 € | -6 028 127,33 € |
| | RESULTAT HORS RESTES A REALISER | | | | -2 157 676,76 € |
| FONCTIONNEMENT | 9 772 834,17 € | -9 702 790,72 € | 9 747 976,82 € | - € | 9 818 020,43 € |

* Il convient d'intégrer au résultat cumulé fin 2025 un montant de 0.16 cts provenant de la dissolution du SIETGEO conformément à la demande de la DGFIP.

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus,

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2025 du budget Ville M57 comme suit :

| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | 9 818 020,43 € |
|---|------------------------|
| Besoin de financement Global : | |
| Affectation obligatoire de l'excédent de fonctionnement au c/ 1068 - Couverture du déficit d'investiss | 6 028 127,33 |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | 3 471 872,67 |
| Total affecté au c/ 1068 : | 9 500 000,00 |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 318 020,43 |
| | |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |
| Résultat d'investissement à reporter compte 001 (dépenses) : DEFICIT VILLE | -2 157 676,76 € |

- Dit que le budget primitif 2026 qui sera soumis à l'approbation lors de cette même séance reprendra ces affectations.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS